QUOI DE NEUF





Bulletin Municipal N°33 Décembre 2013

À MAIZIÈRES-LA-GRANDE-PAROISSE ?

VIE MUNICIPALE

FÊTE DES ÉCOLES

Tous les enfants vous le diront : la fête de fin d'année scolaire, c'est le moment préféré des écoliers. C'est l'occasion pour eux de montrer à leurs parents ce qu'ils ont préparé durant des semaines. Le vendredi 21 juin, malgré un temps incertain, la fête des écoles réunissant les classes de la maternelle et du primaire a tenu toutes ses promesses. Les enfants ont présenté plusieurs chants et danses et ont évolué sur des musiques appropriées, le tout dans des costumes colorés, laissant le temps aux parents d'immortaliser l'instant présent. Buvette, stands et jeux divers ont pris le relais, afin de faire durer un peu plus cette après-midi de fête.



LE CENTRE DE LOISIRS LES GALOPINS

Un mois de juillet bien rempli : Cette année, si le Japon et les mangas étaient au programme tous les matins, Cécile PONGELARD, avec ses animateurs et animatrices, ont également proposé à la quarantaine d'enfants présents d'autres activités variées : jeux extérieurs, sorties vélo chaque mardi, course d'orientation avec jeu des cinq sens à la ferme pédagogique de La Béchère, découverte du haras de Montier-en-Der avec un spectacle équestre impressionnant et, pour clore le mois, une sortie très appréciée de tous à l'accrobranche de Lusigny-sur-Barse avec pique-nique et jeux sur le site du lac de Géraudot. Un début de vacances que tous ces enfants n'oublieront certainement pas !

Halloween mais aussi Capoiera fin octobre: Pendant les vacances de la Toussaint, la vingtaine d'enfants habitués à la tradition ont découpé avec attention les fameuses citrouilles et n'ont pas oublié d'arpenter les rues de Maizières, afin de conjurer les mauvais sorts. Ils ont aussi pu découvrir un peu de l'Amérique du Sud en s'initiant à la Zumba ainsi qu'à la Capoeira, art martial afro-brésilien évoquant le combat par la danse avec une grande souplesse.

Afin de récompenser les enfants adeptes « des Galopins » les mercredis, une sortie Disney sur Glace a été organisée le 11 décembre pour leur plus grand plaisir.



Cécile PONGELARD et son équipe donnent rendez-vous aux enfants du 23 au 27 décembre afin de découvrir le monde magique d'Harry Potter.

LA RENTRÉE SCOLAIRE

La rentrée scolaire est un moment très important pour les élèves, les parents et les enseignants. Elle a eu lieu le mardi 3 septembre, par un généreux soleil, ce qui n'incitait pas les enfants à rejoindre les bancs de l'école! Monsieur le Maire, entouré des adjoints, des institutrices, ainsi que du personnel communal, a souhaité une bonne rentrée à tous, ainsi que la bienvenue aux nouveaux élèves et parents récemment domiciliés à Maizières. Il n'a pas manqué de rappeler quelques règles de civisme et de respect. Les différents travaux effectués pendant les vacances scolaires ont ensuite été énumérés: entretien intérieur des classes, tous les murs et le préau des

écoles ont été repeints par les employés communaux et, grande surprise pour tout le monde, 2 jolies fresques murales afin de permettre un peu d'évasion aux enfants : l'une sur le mur de la maternelle représentant un petit théâtre de Guignol et l'autre, pour les plus grands, un trompe l'œil géant, représentant un Ménestrel avec sa harpe qui donne l'impression de descendre du mur par un escalier de livres. Pour ces 2 œuvres, Monsieur le Maire a souligné le talent de M. BAVOIL, à l'attention de qui, quelques mots de remerciements chaleureux ont été prononcés.



Un message a ensuite été diffusé concernant les différents services proposés aux familles dans le cadre de l'Accueil de Loisirs « LES GALOPINS » et de la restauration scolaire.

À son tour, Isabelle NADEAU a souhaité une bonne rentrée à tous et a présenté les enseignantes. C'est donc sereinement que le retour en classe s'est effectué! Les vacances ne sont donc déjà plus qu'un lointain souvenir et les enfants ne paraissaient pas mécontents de se retrouver. La cour d'école a ainsi repris vie. Profitons de cette rentrée pour présenter les équipes enseignantes:

L'école compte 151 élèves répartis de la manière suivante :

Maternelle: 16 PS et 12 MS (classe de Mme BEUFFE) / 9 MS et 18 GS (classe de Mme MEYNADIER)

Primaire : 23 CP (classe de Mme MANJARD) / 24 CE1 (classe de Mme ROBIN)

13 CE2 et 11 CM1 (classe de Mme RIAHI) / 9 CM1 et 16 CM2 (classe de Mme NADEAU)

Mademoiselle BARBERI assure la décharge de temps partiel et de Direction les lundis et mardis dans la classe de CM1-CM2, ainsi que la décharge de poste « mi-temps langue » les jeudis et vendredis dans la classe de CE2 et CM1. Monsieur GRAELL assure la décharge de temps partiel le vendredi dans la classe de CP.

L'AIRE DE JEUX INAUGURÉE OFFICIELLEMENT

La nouvelle aire de jeux, située rue du stade à Maizières-la-Grande-Paroisse, fait le bonheur des enfants et de leurs parents ou grands-parents depuis le mois de juin dernier. Les deux structures sont devenues un lieu de détente et d'échange et un arrêt obligatoire lors des promenades dominicales. L'inauguration officielle s'est déroulée le jeudi 24 octobre. Les élus de Maizières ont invité tous les officiels, François BAROIN, Député de la circonscription, Philippe ADNOT, Président du Conseil Général de l'Aube, Olivier MARMION, Sous-Préfet de l'arrondissement, Jean BOTELLA, Conseiller Général, et Laurence DUCROCQ (conseillère Ludoparc) afin de couper le cordon symbolique tenu fièrement pour la circonstance par Manon et Loghan, représentants les enfants de l'Accueil de Loisirs "LES GALOPINS" présents pour cet évènement.



Créée par la Société LUDOPARC, l'aire de jeux a coûté 76 000 €, dont 35.5 % ont été financés par des aides du Pays de Seine en Plaine Champenoise, le Conseil Général et la réserve parlementaire. « Le sol pour amortir les chutes a coûté plus cher que les structures », a confié le Maire. La construction de cette aire de jeux s'inscrit dans la continuité de l'ouverture, il y a deux ans, du terrain de foot juste à côté.

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE



Malgré le froid de saison, de nombreux Maiziérons se sont déplacés pour commémorer la signature de l'Armistice de la première guerre mondiale. Le défilé, mené par l'harmonie La Renaissance, s'est rendu au monument aux morts où, après le dépôt de gerbes, le Maire, Michel LAMY, assisté de Marie-Claire FLORET, a lu le message du Secrétaire d'État aux Anciens Combattants rappelant surtout l'héroïsme de nos valeureux soldats, leur souffrance et la violence des combats. Au cours de la cérémonie, M. Philippe LEBAS a été décoré de la médaille de reconnaissance de la Nation par M. Lucien TOPIN. Le cortège est reparti pour la stèle des Anciens Combattants d'AFN afin de s'y recueillir et a ensuite regagné la place de la Mairie. Michel LAMY, accompagné de Margareth BALDUCCI, a alors remis les galons de Sergent à Sébastien ARNOULD, responsable du Centre d'Incendie et de Secours Communal de MAIZIÈRES. Un vin d'honneur servi dans la salle polyvalente a clôturé cette cérémonie.



VIE ET INFOS DES ASSOCIATIONS

L'ÉTOILE:

- Si les orages et la pluie de la nuit de samedi à dimanche ne présageaient rien de bon, la 23^{ème} brocante de l'Étoile a connu, malgré tout, un beau succès. Une journée réussie aussi pour les exposants, répartis sur plus d'1 kilomètre linéaire, qui ont vu défiler de nombreux chineurs et visiteurs.
- Malgré une météo peu favorable, les Archers de l'Etoile ont maintenu l'organisation de leur concours extérieur du dimanche 12 mai 2013. Pour la première fois, la compétition a eu lieu sur le «nouveau» stade municipal. 27 tireurs représentant 13 catégories, des plus jeunes aux plus anciens, ont dû composer avec le vent qui était d'humeur plutôt joueuse.
- Le dimanche 7 juillet, environ 80 cyclos ont répondu présents à la "Balade de l'Étoile", où quatre parcours étaient proposés : 30, 40, 60 et 80 km.
- C'est dans d'excellentes conditions météorologiques que s'est déroulée la huitième édition du tournoi de tennis de l'Étoile. Pour la 1ère fois, il était ouvert au niveau 15/1, ce qui a permis aux troisièmes séries des clubs voisins de venir nous offrir des matchs de qualité.

 30 joueurs et 12 joueuses se sont affrontés durant les 15 premiers jours de juillet sous forme de poules jusqu'à 30/1 (soit 7 échelons), ce qui a été très apprécié car d'habitude les poules ne
- Le samedi 21 septembre, le dernier concours de pétanque officiel de la saison organisé par la section n'a pas été un grand succès. Seulement 27 doublettes étaient présentes.
- Le dimanche 16 octobre, 3 adhérentes de la section athlétisme ont fait le déplacement à Saint-Julien- les-Villas pour participer à la 5^{ème} édition de "la course des copines" réservée aux femmes exclusivement. Nos 3 représentantes, Brigitte MOYEMONT, Marjolaine BOUTIER et Viviane SOULBIEU ont fait une course régulière, à leur rythme, ne ménageant pas leurs efforts. Elles se sont classées respectivement 67^{ème}, 108^{ème} et 132^{ème} sur les 161 concurrentes engagées dans cette compétition.





Après une trêve estivale, toutes les sections ont repris leurs activités début septembre et connaissent toujours autant de succès au vu du nombre d'adhérents. Pour plus d'infos (horaires, âges, lieux, etc....) sur les 10 sections, un bulletin est disponible à la Mairie et chez les commerçants de Maizières, ou @ 06 88 85 72 20, ou sur http://www.etoile-de-maizieres.fr/.

USMC FOOTBALL

concernent que les 2 et 3 premiers niveaux.

Cette année et pour la première fois, l'USMC Football a organisé trois tournois de fin de saison. Le premier, réservé aux catégories jeunes, a eu lieu le samedi 29 juillet et le second, réservé aux équipes féminines, le dimanche 30 juillet. Le troisième, ouvert à tous, s'est déroulé le samedi 6 juillet. Journée au cours de laquelle la camaraderie était au rendez-vous puisque plusieurs équipes interclubs de copains et amis se sont affrontées.

Ces tournois sont l'occasion de clôturer la saison de toutes les catégories dans une ambiance conviviale.

Depuis fin août, la saison a repris. Pour plus d'infos : 20 03 25 24 28 37 ou 20 03 25 21 01 07



LA RENAISSANCE

Comme le veut la tradition, la société musicale La Renaissance a interprété, le dernier samedi de juin en soirée, son concert d'été en l'église Saint-Denis. Tout comme celui du nouvel an, un programme de qualité a ravi les nombreux mélomanes présents, aussi bien par le choix des morceaux que par l'interprétation des musiciens, qu'ils soient débutants ou confirmés. Le rythme soutenu des partitions a été mené avec brio sous la baguette de Bruno FORNES, Benoît LAMY, Julien LALLEMENT et Claude DEWITTE.

La présentation de ce concert a été assurée avec talent par M. Pierre GUILLAUMOT.

Des cours de solfège et d'instruments sont donnés par des bénévoles.

Renseignements: @ 03 25 21 31 75 (mercredi et samedi de 14h à 16h - vendredi de 20h15 à 22h30).



HISTOIRE ET PATRIMOINE

À l'occasion des Journées du Patrimoine, l'Association Histoire et Patrimoine, avec l'aide de Romilly Patrimoine, a organisé une exposition le dimanche 22 septembre à l'intérieur de l'église Saint-Denis. Cette année, le thème choisi était la bonneterie, activité industrielle qui a contribué à la prospérité de la cité pendant plus d'un siècle et demi. Les premiers métiers, tant à bas qu'à tisser, sont signalés en 1767. Au nombre d'environ 80 en 1787, un rapide essor a eu lieu car 480 machines fonctionnaient en 1846. En 1901, une bonne partie des 1233 habitants de la commune vivait de la bonneterie. Le déclin, puis la disparition progressive des petits ateliers de tricotage, ont donné fin à cette activité au cours des dernières décennies.



LA MAIZIERONISSIME

D'année en année, l'exposition de peintures et sculptures organisée par La Maiziéronissime connaît un succès grandissant, succès dû à la qualité des œuvres exposées et à l'ambiance conviviale qui y règne. C'est l'évènement à ne pas manquer depuis plus d'une décennie.

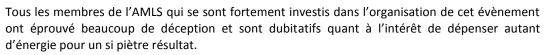
Avec 47 exposants, sans compter l'invité d'honneur, la plupart des techniques de peinture et de sculpture s'offraient à la vue des visiteurs : acrylique, aquarelle, fusain pour la peinture, bronze, terre, plâtre pour la sculpture. L'invité d'honneur, Gilles BEUVE, est un homme étonnant. A l'apparence de l'être timide et réservé quand il s'agit de faire un discours, se substitue une fougue, certes contenue, quand il nous parle de sa passion, la peinture. Passion qui le conduit à réaliser de superbes tableaux à l'acrylique, mais il fallait être curieux et fouineur pour pouvoir admirer la qualité de ses aquarelles qui auraient mérité une plus grande mise en avant.



Plus de 320 personnes ont eu le plaisir de visiter cette exposition. C'est un grand succès pour les organisateurs qui n'ont pas boudé leur plaisir.

L'A.M.L.S.

• Pour célébrer le Saint Patron du village, l'AMLS a proposé, le samedi 19 octobre, un concert avec non pas un mais deux groupes : ISATYS et KENAVO, aux inspirations quelque peu différentes. ISATYS a réjoui les spectateurs avec ses compositions aux accents « pop rock », alors que KENAVO a séduit le public en l'entraînant vers des contrées lointaines, sur des airs de « rock celtique ». Seules 80 personnes ont répondu favorablement à l'invitation de l'AMLS, dont une vingtaine de Maiziérons. C'est dommage, car malgré la qualité de la prestation des groupes, le manque de participants n'a pas permis de créer l'ambiance nécessaire à ce type de manifestation.



Toujours autant appréciée des disciples de Bacchus et des partisans des soirées conviviales, la "soirée beaujolais nouveau", organisée le 22 novembre, a été un franc succès.
230 personnes sont venues goûter le beaujolais nouveau accompagné de sa cochonnaille. Lors du traditionnel discours de bienvenue, Michel LAMY, a souligné l'importance d'une telle soirée, à laquelle tous les nouveaux arrivants sont conviés personnellement, donnant ainsi l'occasion de se retrouver et de faire connaissance. À noter que cette année, 21 nouveaux habitants étaient présents.







AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS

Le dimanche 17 novembre, l'Amicale des Sapeurs-Pompiers a organisé, à la salle polyvalente, sa deuxième bourse aux jouets et de puériculture qui a attiré de nombreux exposants et visiteurs. Phénomène de société ou mode passagère, les bourses aux jouets et ventes d'articles de puériculture fleurissent aux quatre coins du département, en cette période qui précède Noël. Il est intéressant de constater cette évolution dans nos mentalités car, indirectement, cette manière de procéder est le début d'une attitude éco citoyenne. En effet, ce genre de manifestation donne une seconde vie aux jouets et permet à chacun, à l'approche des fêtes, d'acquérir à petit prix des jouets et jeux qui réjouissent les enfants.



LE KARATÉ CLUB

Les karatékas ont repris avec plaisir leurs entraînements sous la responsabilité d'Alexandre MOULE, 🔳 2ème DAN, et les 1ers résultats sont déjà là.

Charlotte NOBLET, dans la catégorie Senior, est montée sur le podium en obtenant, à la Coupe de la Haute Marne, une médaille d'Or en kata (technique) et une médaille d'Argent en Kumité (combat). Elle a récidivé lors du Championnat de l'Aube de Kata en décrochant, là encore, une médaille d'or et a ainsi pu conserver son titre de championne de l'Aube dans sa catégorie.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre, les entraînements ont lieu au dojo, 2 bis rue Jules Ferry, les:

- lundis et jeudis de 18h15 à 19h15 pour le karaté enfants (à partir de 6 ans).
- lundis et jeudis de 19h30 à 21h00 pour le karaté adultes (à partir de 14 ans).
- lundis de 14h30 à 15h30 et mercredis de 15h30 à 16h30 et de 19h00 à 20h00 pour le body karaté.
- mercredis de 18h15 à 19h00 pour le baby karaté (à partir de 4 ans).

JOURNÉE D'INITIATION À L'ATHLÉTISME POUR LES ENFANTS DES ÉCOLES

Le jeudi 28 novembre, à l'initiative du Comité de l'Aube Athlétisme et en accord avec le corps enseignant, les enfants des écoles ont pu s'initier à l'athlétisme. Des ateliers d'éveil ont été mis en place dans la salle polyvalente. Pour cette journée d'initiation, les élèves étaient encadrés par Michel ROBE, Vice-Président du Comité Aube d'Athlétisme et Président de la commission jeunes, et 4 entraîneurs : Jean-Claude CADET de Marigny-le-Châtel, Hervé TILLIOT du T.O.S., Corinne PASSONI et Jean-Claude GEFFROY de L'Étoile. Les enfants, tous très attentifs aux consignes des entraîneurs, ont pris beaucoup de plaisir : course de haies avec retour en slalom, lancer de poids et sauts divers. Cette journée fut un grand moment de détente et de défoulement pour chacun d'entre eux.





INFOS MUNICIPALES

LE MOT DU MAIRE N°15

Vous avez entre les mains le dernier « QUOI DE NEUF » de ce mandat municipal. J'espère que l'équipe de rédaction vous a donné satisfaction en vous communiquant un maximum d'informations municipales. De mon côté, j'ai essayé de vous relater au plus juste les décisions prises en Conseil Municipal.

Je tiens également à souligner que, durant ces 6 années passées, ce fut pour moi un réel plaisir de travailler avec une équipe municipale soudée, responsable et force de propositions.

Un nouveau Conseil Municipal sera élu le soir du 30 mars 2014. En ce qui concerne les prochaines élections municipales, le mode de scrutin change pour les Communes de 1000 habitants et plus, dont Maizières fait partie. Nous passons sur un scrutin de liste « bloquée », avec 15 conseillers, en respectant la parité homme-femme. Aucun nom ne pourra être rayé ou ajouté et le panachage ne sera plus autorisé, au risque que votre bulletin soit nul. De plus, vous devrez obligatoirement être munis d'une pièce d'identité pour voter. Aussi, je vous invite à lire attentivement le communiqué « spécial élections municipales et communautaires » présent dans ce bulletin.

Compte tenu de cette période préélectorale, je me contenterai de vous faire un simple compte-rendu des réunions du Conseil Municipal.



Conseil Municipal du 27 juin 2013 (20h30



MM. Jean BOTELLA, Yoann SAVARY et Mme Béatrice FLORENTIN étaient absents et excusés

- Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de passer 2 conventions avec la ville de Romilly-sur-Seine pour la scolarisation de certains enfants de Maizières dans les écoles publiques de Romilly en cas de dérogation, ainsi que dans les Classes pour l'Inclusion Scolaire (CLIS), et ce au titre de l'année scolaire 2012/2013.
 - Le montant de la participation s'élève à 130 € par élève scolarisé en école élémentaire et 300 € par élève scolarisé en école maternelle.
- Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine est actuellement composé de 25 délégués titulaires, dont 4 délégués titulaires et 2 suppléants pour Maizières. La loi de réforme des Collectivités Territoriales instaure de nouveaux principes en matière de répartition des sièges des Conseillers Communautaires. Dans les Communautés de Communes, elle permet la conclusion d'un accord local entre communes membres. A ce titre, le Bureau Communautaire du 13 mai 2013 propose aux communes membres de voter la répartition des sièges sur la base d'un accord local à 28 sièges. Entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé l'accord local de répartition de 28 sièges au sein de la CCPRS, soit 5 délégués titulaires pour Maizières, à compter du prochain renouvellement des conseils municipaux.

- Le Conseil Municipal a émis un avis défavorable, par 8 voix contre et 4 pour, au dossier de demande d'autorisation présenté par la Société d'Exploitation Éolienne d'Orvilliers et Mesgrigny, en vue d'exploiter un parc éolien sur le territoire des Communes de Châtres, Mesgrigny et Orvilliers-Saint-Julien.
- Il est rappelé que les tarifs de l'Accueil de Loisirs « Les Galopins » n'ont pas été augmentés depuis janvier 2011. D'autre part, la hausse de fréquentation constante des enfants au Centre entraîne, entre autres, des coûts de personnel d'encadrement supplémentaires. Il serait donc nécessaire d'augmenter modérément les tarifs des prestations concernant ce service.

 Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer les tarifs, ci-dessous, à compter du 1 er septembre 2013 :

🖔 Enfants scolarisés à Maizières :

| Quotient familial | Tranche de revenus | Périscolaire | | Mercredi ou vacances en journée | | Mercredi ou vacances en ½ journée | | Forfait vacances Semaine complète | | Forfait vacances Juillet mois complet | |
|----------------------|--------------------|---------------------------|--|------------------------------------|--|--------------------------------------|--|--------------------------------------|--|---------------------------------------|--|
| | | 1 ^{er} enfant | à partir du 2 ^{ème} enfant | | à partir du 2 ^{ème} enfant | 1 ^{er} enfant | à partir du 2 ^{ème} enfant | 1 ^{er} enfant | à partir du 2 ^{ème} enfant | 1 ^{er} enfant | à partir du 2 ^{ème} enfant |
| 1 | < 2000€ | 1,70€ | 1,65€ | 8,35€ | 7,95€ | 4,65€ | 4,15€ | 36€ | 34€ | 124€ | 113€ |
| 2 | ≥ 2000€ | 1,75€ | 1,70€ | 8,55€ | 8,15€ | 4,75€ | 4,25€ | 41€ | 38€ | 134€ | 123€ |

\$ Enfants scolarisés hors Commune :

| Quotient familial | che de enus | Mercredi ou vacances en | | Mercredi ou vacances en ½ journée | | Forfait vacances Semaine complète | | Forfait vacances Juillet mois complet | |
|----------------------|----------------|----------------------------|--|--------------------------------------|--|--------------------------------------|--|--|--|
| Quoi | Tranch | 1 ^{er} enfant | à partir du 2 ^{ème} enfant | 1 ^{er} enfant | à partir du 2 ^{ème} enfant | 1 ^{er} enfant | à partir du 2 ^{ème} enfant | 1 ^{er} enfant | à partir du 2 ^{ème} enfant |
| 1 | < 2000€ | 10,25€ | 9,70€ | 5,65€ | 5,05€ | 44,00€ | 42,00€ | 151€ | 139€ |
| 2 | ≥ 2000€ | 10,50€ | 10,00€ | 5,80€ | 5,25€ | 50,40€ | 46,20€ | 164€ | 151€ |

- Une réorganisation de service est nécessaire en raison du départ à la retraite de Mme Josiane ROUILLON, Adjoint Technique de 2ème classe à temps non complet, à raison de 24 heures hebdomadaires. Cet agent était principalement affecté à la restauration scolaire, en tant que cantinière, ainsi qu'au ménage à l'école et à la Mairie. A ce titre, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le Maire :
 - à procéder à la création d'un emploi d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à temps non complet, à raison de 18 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} septembre 2013, pour le poste d'agent de cantine. Afin de pourvoir ce poste, Mme Catherine BACUET a réintégré la Collectivité au 1^{er} septembre 2013, après une disponibilité pour convenances personnelles.
 - à procéder à la transformation de poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à temps non complet (10/35), à compter du 1^{er} septembre 2013

 ⇒ augmentation de la durée hebdomadaire du temps de travail de 10 heures à 20 heures, et ce pour les tâches de ménage. Cette décision concerne le poste de Mme Carole DORGE.
- Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de lancer la procédure de réalisation d'un Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Aménagements des Espaces Publics sur la Commune. M. Jean-Michel LATOUR, 3^{ème} adjoint au Maire, a été désigné comme chef de projet. Il sera ainsi chargé de monter un groupe de travail, de fixer les échéances de réalisation, de lancer la concertation, de réaliser le pré-diagnostic et le diagnostic, de fixer le plan d'actions et de rédiger le projet de document.
- La Société H2air a sollicité la Commune pour une permission de voirie. Des travaux d'aménagement sur la « Voie de Fin de Châtres », chemin limitrophe entre Maizières et Châtres, doivent permettre d'acheminer par des convois hors gabarit des éléments d'éoliennes qui seront installées sur le territoire de Châtres. À cet effet, le Conseil Municipal décide d'autoriser la Société H2air et ses sous-traitants :
 - à effectuer des travaux de renforcement et d'élargissement de la « Voie de Fin de Châtres », sur une longueur de 680 m, et à enfouir sur ce même tronçon des câbles électriques reliant les éoliennes entre elles et le réseau public;
 - à faire circuler des camions conventionnels entre ce tronçon et la RD 619.

La société H2air s'oblige à restituer la chaussée de la « Voie de Fin de Châtres » sur toute la longueur mise en travaux avec un enrobé neuf. Elle s'engage également à réparer les dommages qui pourraient apparaître lors du chantier éolien sur les chemins communaux entre la zone des travaux et la Ferme des Charmes. Une convention de voirie sera signée à cet effet.

Le Conseil Municipal a accepté, à l'unanimité, le devis présenté par la Sarl EGBI CHRETIEN, d'un montant de 782,18 €, pour l'acquisition et la pose d'un parafoudre afin de protéger l'installation électrique et informatique.



MM. Jean-Michel LATOUR et Mme Brigitte MOYEMONT étaient absents et excusés.

- Le contrat groupe d'assurance pour la couverture des risques financiers qu'encourt la Commune à l'égard de son personnel titulaire en cas de maladie, de décès, d'invalidité et d'accidents de service arrive à échéance fin décembre 2013. Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, chargé de la procédure de mise en concurrence, a communiqué les résultats du marché négocié engagé pour le renouvellement de ce contrat.
 - Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer le contrat groupe d'assurance des risques statutaires avec le groupement CNP Assurances-SOFCAP, pour une période de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2014.
- Par délibération en date du 22 octobre 2010, la Commune avait décidé d'acquérir la licence 4 appartenant à la Sarl JMG SONORISATION (ex. GROTTE), et ce suite à la liquidation judiciaire de l'Etablissement. Cette décision avait été prise dans le but d'éviter la péremption de la licence. Courant juillet 2013, M. Jean-Philippe DEFORGE s'est proposé de la racheter pour son projet de brasserie et de bowling sur la ville de Romilly-sur-Seine.
 - Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté de vendre la licence 4 à la Sarl JSC EVENTS, dont le Gérant est M. Jean-Philippe DEFORGE, au prix de 6.750 €.
- Par délibération en date du 18 juin 2009, la Commune avait accepté de mettre à la disposition de l'Association « Karaté Club de Maizières » le local communal sis 2 bis, rue Jules Ferry pour la pratique de leurs activités. Il s'avère que cette Association a souhaité partager ce local avec M. Francis HERIOT, professeur de yoga. Le Conseil Municipal a donc décidé de mettre en place une convention tripartite de mise à disposition, afin de fixer les modalités d'utilisation de ce local.

 Depuis le mois de septembre, des cours de yoga sont dispensés les mardis après-midis de 14h30 à 15h30.
- Suite à la mise à jour du tableau général de la voirie communale, le linéaire total du domaine public communal a été porté à 17.176 mètres, au lieu de 15.686 mètres en 2009. Cette différence de 1.490 mètres est due principalement aux
- constructions de nouvelles voiries du Parc de l'Aérodrome. Ce tableau général de la voirie communale sert à calculer le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) allouée par l'Etat; plus le linéaire est important, plus la dotation est conséquente.
- La Commune est propriétaire d'un terrain situé à l'angle des rues du Général Leclerc et de l'Essy, d'une contenance totale de 2.463 m² (champ de jachères fleuries). Comme annoncé dans le dernier bulletin, la vente de ce dernier pourrait financer une partie de la construction de la nouvelle Maison des Associations.
 - Le Conseil Municipal a donc décidé, à l'unanimité, de céder environ 1.000 m² de ce terrain à bâtir à Mme Marie-France VAILLANT, au prix de 48 € / m². L'autre partie sera à vendre ultérieurement.
- Diverses décisions modificatives au Budget Primitif 2013 ont été adoptées par le Conseil Municipal :
 - Acquisition d'un aspirateur pour l'entretien des écoles : 130 € TTC
 - Acquisition d'un ordinateur destiné à la direction des écoles : 860 € TTC

La séance fut levée à 22h30.



Conseil Municipal du 30 octobre (20h30)



M. Jean BOTELLA et Mme Béatrice FLORENTIN étaient absents et excusés.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il est désormais déterminant pour la politique de développement économique qu'entend mener la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine (CCPRS) de disposer de bâtiments « prêts à l'emploi », afin de faire face à toute demande d'implantation. Un bâtiment modulaire pourrait être construit sur la tranche 2 du Parc de l'Aérodrome, côté Romilly. Cette nouvelle compétence viendrait compléter la compétence « aménagement de zones » et permettrait de disposer d'une offre complète « terrains et bâtiments ». La CCPRS aurait donc la compétence pour la construction de bâtiments dans l'attente de preneurs, mais également de bâtiments relais qui pourraient être loués, vendus ou encore proposés en location-acquisition.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal a émis un avis favorable au transfert de cette nouvelle compétence à la CCPRS et adopté les nouveaux statuts modifiés à cet effet.

■ La Région Champagne-Ardenne a adressé un courrier à Monsieur le Maire relatant l'ampleur du mécontentement et de la mobilisation des usagers de la SNCF. Les collectivités sont donc invitées à demander le maintien des dessertes ferroviaires ainsi que leur restauration.

A cet effet, le Conseil Municipal demande à l'Etat :

- le rétablissement immédiat des deux circulations ferroviaires supprimées par la SNCF en raison de l'insuffisance et de la vétusté du matériel roulant affecté à la ligne Paris / Troyes / Chaumont / Belfort ;
- le maintien du volume des dessertes ;
- le financement du matériel roulant nécessaire à cette exploitation.
- GrDF nous a fait part que, depuis plusieurs années, les attentes des clients et des fournisseurs s'expriment en faveur d'une meilleure maîtrise des consommations. Des progrès technologiques offrent aujourd'hui de nouvelles possibilités. D'un point de vue technique, la mise en œuvre de ce nouveau procédé de « télérelevé » nécessite l'installation de concentrateurs (récepteurs radio) sur des points en hauteur, dits « points hauts », qui doivent être répertoriés. Pour ce projet d'efficacité énergétique, GrDF sollicite la Commune afin de convenir d'une convention.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la convention de partenariat proposée par GrDF concernant l'installation et l'hébergement d'équipements de télérelevé et propose les emplacements suivants :

- le château d'eau rue de l'Essy
- le château d'eau de Poussey
- Conformément à la Loi de Finances, la Préfecture a adressé un courrier aux Communes membres de la CCPRS leur notifiant le montant définitif du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunale et Communales (FPIC) à reverser pour l'année 2013. Ce FPIC consiste à prélever une partie des ressources de certaines communes et intercommunalités afin de la reverser à d'autres moins favorisées.

Le Conseil Municipal a accepté, à l'unanimité, de reverser la somme de 2.734 € à la CCPRS, au titre du FPIC, pour l'année 2013.

La séance fut levée à 22h30



Conseil Municipal du 14 novembre (20h30)



MM. Jean BOTELLA et Bruno BOUTIER étaient absents et excusés.

■ Le 10 septembre 2013, le Directeur Académique des Services Départementaux de l'Education Nationale de l'Aube (DASEN) a adressé un courrier aux collectivités ayant opté pour le report de la **réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014**, afin de leur demander de fixer les futurs horaires scolaires.

Les grandes lignes de cette réforme prévoient un retour à la semaine scolaire de 4.5 jours, en incluant le mercredi matin, soit 24 heures d'enseignement mais réparties sur 9 demi-journées. L'amplitude journalière sera de 5h30 maximum pour une journée, et de 3h30 maximum pour une demi-journée. La pause méridienne ne pourra être inférieure à 1h30.

Les ¾ d'heure d'enseignement dégagés les lundi, mardi, jeudi et vendredi, soit 3 heures hebdomadaires, seront compensés par la mise en place d'un Temps d'Activités Périscolaires (TAP). Ces activités péri-éducatives (sportives, culturelles, artistiques, ...) devraient contribuer à l'épanouissement des enfants.

Afin de conduire cette réforme dans les meilleures conditions et de recueillir les avis et attentes de chacun, un questionnaire a été adressé aux parents d'élèves. Au vu de leurs réponses (63 %), il s'avère qu'une majorité des parents sont favorables :

- au maintien de l'heure d'entrée à l'école le matin (8h45) et de la durée de la pause méridienne (1h45) ⇒ pour 53 % des parents ;
- à la mise en place des TAP après la classe l'après-midi, et ainsi avancer l'heure de sortie d'école ⇒ pour 71 % des parents.

Les nouveaux horaires ont également été débattus lors du dernier Conseil d'Ecole en date du 5 novembre 2013.

Après ces différentes concertations, la Collectivité a dû se positionner sur les nouveaux horaires en mettant l'accent sur 3 priorités :

- l'intérêt de l'enfant : il paraît opportun que les horaires d'entrée et de sortie de classe soient identiques sur la semaine ;
- la recherche d'une organisation qui s'adapte aux besoins des familles ;
- le maintien d'une pause méridienne de 1h45, afin d'assurer un service de qualité aux enfants fréquentant la restauration scolaire.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré par 2 voix contre et 11 voix pour, le Conseil Municipal a retenu les horaires scolaires comme suit, à compter de septembre 2014 :

| | Hora | ires matin | Horaires après-midi | | |
|-------------------------------------|-----------------|---------------|---------------------|---------------|--|
| | Début des cours | Fin des cours | Début des cours | Fin des cours | |
| Lundi - mardi - jeudi – vendredi | 8h45 | 11h45 | 13h30 | 15h45 | |
| Mercredi | 8h45 | 11h45 | | | |

Cette proposition, accompagnée de l'avis favorable de Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale, a été transmise à Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale.

■ Le Conseil Municipal a décidé de nommer la rue qui desservira la future résidence destinée aux seniors « Rue des Sages ». Le village seniors, comprenant 12 pavillons, sera implanté sur l'ancien terrain de football (voir bulletin n° 32 de juin 2013). Les fouilles archéologiques sont en cours et le permis de construire va être déposé prochainement.

La séance fut levée à 22h15

Voici maintenant quelques informations complémentaires :

RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Maintenant que les nouveaux horaires scolaires sont arrêtés (cf. délibération du 14.11.2013), une réflexion va être engagée sur la mise en place du Temps d'Activités Périscolaires (TAP). C'est la raison pour laquelle, je demande à toutes les personnes bénévoles, souhaitant faire découvrir leur savoir-faire aux enfants, de se faire connaître en Mairie.

Afin d'élaborer un Projet Educatif digne de ce nom, la Municipalité engagera ensuite un large processus de concertation avec la Directrice d'Ecoles, les enseignants, la Directrice de l'Accueil de Loisirs « Les Galopins », les représentants des parents d'élèves, les représentants d'associations sportives et culturelles, ainsi que les divers bénévoles.

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

> Les personnes qui souhaitent s'inscrire sur la liste électorale doivent le faire <u>au plus tard le mardi 31 décembre prochain (12 h).</u>

Attention, en raison des fêtes de fin d'année, la Mairie sera exceptionnellement fermée le 31 décembre après-midi.

- Sont concernés :
 - les personnes nouvellement domiciliées sur la Commune ;
 - les jeunes qui atteindront 18 ans avant le 28 février 2014;
 - toutes les personnes non inscrites et les personnes qui ont été radiées pour diverses raisons et remplissent à nouveau les conditions pour être réinscrites.
- > Pour être électeur, il faut :
 - être âgé d'au moins 18 ans ;
 - être de nationalité française ;
 - jouir de ses droits civiques et politiques.

Les citoyens de l'Union Européenne résidant en France peuvent s'inscrire sur les listes électorales complémentaires pour participer aux élections municipales et européennes, dans les mêmes conditions que les électeurs français.

- ➤ Pièces à fournir :
 - le formulaire d'inscription sur les listes électorales des citoyens français (disponible en Mairie ou sur le site servicepublic.fr) dûment complété ;
 - une pièce d'identité (passeport, carte nationale d'identité) ;
 - un justificatif de domicile dans la Commune.
- Inscription d'office des jeunes de 18 ans : les jeunes ayant été recensés à 16 ans (recensement du Citoyen) sont normalement inscrits d'office sur la liste électorale. Cependant, dans certains cas (retard dans le recensement ou déménagement) cette procédure ne peut s'appliquer. Les jeunes sont donc invités à vérifier leur inscription en Mairie avant le 31 décembre.

Les fêtes de fin d'année étant proches, le Conseil Municipal se joint à moi pour vous souhaiter un Joyeux Noël et une Bonne Année 2014. Que ces fêtes vous apportent gaieté, joie et bonheur, ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers. Ayons toutefois une pensée particulière pour les malades et les démunis, en augmentation constante, qui méritent d'être soutenus en cette période festive.





Pour les prochaines élections municipales (qui auront lieu les 23 et 30 mars 2014), le mode de scrutin change dans les communes de 1000 habitants et plus, dont nous faisons partie.

Désormais, les Conseillers seront élus au scrutin de liste à deux tours, à la proportionnelle, avec prime majoritaire accordée à la liste arrivée en tête. C'est le mode de scrutin jusqu'à maintenant en vigueur dans les communes de 3500 habitants et plus.

Avec ce mode de scrutin, les listes sont bloquées : elles comprennent autant de noms de candidats que de sièges à pourvoir.

Aucun nom ne pourra être rayé ou ajouté, au risque que votre bulletin soit nul. Les listes respecteront le principe de parité (alternance systématique d'un homme et d'une femme).

Les listes devront être déposées en Préfecture (ou Sous-Préfecture) au plus tard le 6 mars 2014.

Les candidatures seront affichées dans le bureau de vote, ainsi que le nombre de conseillers à élire. Aucune liste incomplète ne sera acceptée.

Le nombre de candidats élus conseillers par liste dépendra du pourcentage de voix obtenues par chaque liste. La liste qui obtientra la majorité absolue des suffrages exprimés (50 % des voix plus une) recevra un nombre de sièges égal à la moitié des sièges à pourvoir, et donc la stabilité durant tout le mandat. Les autres sièges seront répartis entre toutes les listes (y compris la liste arrivée en tête) à la représentation proportionnelle. Les listes minoritaires seront donc également représentées au Conseil Municipal, pourvu qu'elles aient obtenu au moins 5 % de suffrages.

Pour la première fois, les Conseillers Municipaux et les Conseillers Communautaires seront élus en même temps et pour la même durée de mandat (six ans).

Les Conseillers Communautaires doivent obligatoirement être Conseillers Municipaux.

Les bulletins de vote comporteront donc deux listes :

- À gauche, la liste des candidats aux élections municipales ;
- À droite, la liste des candidats aux élections communautaires (conseillers municipaux appelés à représenter la commune au Conseil de Communauté). Ceux-ci figurent dans le même ordre de présentation que sur la liste des candidats aux élections municipales.

Le Conseil Municipal ainsi élu désignera le Maire, au scrutin secret à la majorité absolue (deux premiers tours) puis à la majorité relative (en cas de troisième tour). Les mêmes modalités d'élection valent pour les adjoints, élus au scrutin de liste bloquée, à la majorité absolue, l'écart entre le nombre de chaque sexe ne pouvant être supérieur à un.

<u>Attention! Nouveau</u>: Comme indiqué dans l'article R60 du Code Électoral modifié par le décret du 18/10/2013, tous les électeurs, <u>quelle que soit la taille de la commune</u> devront se présenter avec leur carte d'électeur dans leur bureau de vote <u>munis obligatoirement d'un titre d'identité.</u>

DATES DES ÉLECTIONS EN 2014:

ÉLECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES: les 23 et 30 mars 2014

ÉLECTIONS EUROPÉENNES: le 25 mai 2014

INFOS DIVERSES

PRÉVENTION DU DÉMARCHAGE À DOMICILE ET TÉLÉPHONIQUE

Être sollicité à son domicile par des démarcheurs met l'acheteur potentiel en infériorité psychologique. Il est souvent plus difficile de dire non à un vendeur dans son salon que dans un magasin où il suffit de quitter les lieux. On risque donc d'acheter des produits dont on s'apercevra rapidement qu'ils sont inutiles ou superflus. En outre, il est toujours aléatoire d'acheter quelque chose sans auparavant s'être renseigné sur les marques présentes sur le marché et les prix pratiqués.

Les principes de l'arnaque, cette "stratégie du mensonge !"

Ces principes sont simples et efficaces : faire naître l'espérance d'un gain, exploiter la faiblesse de quelqu'un, jouer sur la lassitude... Les manœuvres sont bien organisées et utilisent les moyens modernes de communication. Ce sont des agissements adroits et prémédités qui rendent crédible le piège tendu.

Les victimes sont souvent des personnes fragiles et vulnérables.

Les principales victimes sont des personnes fragilisées (personnes âgées, chômeurs, malades, voire enfants), des personnes en difficultés financières, isolées, mais aussi, il faut le dire, des personnes souvent crédules!

Protégezvous

Pour lutter contre ce type d'arnaque, voici quelques conseils :

Démarchage à domicile :

- N'ouvrir sa porte qu'aux personnes connues, même si elles se présentent comme des agents EDF ou GDF, assistante sociale, pompiers, policiers... Exigez les cartes professionnelles et examinez-les, même si la personne est en uniforme.
- Ne recevez pas ceux qui prétendent contrôler votre argent et vos titres, vous offrir un cadeau ou font état d'erreur de votre banque. Ces derniers adressent toujours des convocations officielles et n'ont pas besoin du code de la carte bancaire.
- Ne recevez pas de démarcheur si vous êtes seul(e), et si vous vivez seul(e), n'en faites pas état dans l'annuaire, sur votre porte ou votre boîte aux lettres.
- N'acceptez, en aucun cas, une proposition gratuite et spontanée d'inspection de votre habitation même si la personne se dit envoyée par la Mairie.

Démarchage téléphonique :

- Vous avez gagné « un prix ou un lot » et vous devez payer ou commander pour le recevoir! Raccrochez votre téléphone.
- Un « organisme de bienfaisance » refuse de vous envoyer des renseignements par écrit avant de recevoir votre don en argent ou un étranger veut « vérifier » votre numéro de carte de crédit ou d'autres renseignements personnels.
 - Ne donnez jamais de renseignements personnels au téléphone ni sur votre compte bancaire, votre carte bancaire, votre NIP (Numéro d'Identification Personnelle), ou votre NAS (Numéro d'Assurance Sociale).

Ne vous laissez pas abuser par les appels téléphoniques visant à vous fixer un rendez-vous pour quelque diagnostic que ce soit. L'objectif de ces personnes est de vous vendre des prestations sans vous permettre la moindre comparaison et ainsi pratiquer des prix exagérés, malgré les remises "exceptionnelles" annoncées.

Pour les personnes très vulnérables, la meilleure prévention est une présence régulière, le contrôle fréquent des relevés bancaires par un proche. Ne pas hésiter à porter plainte et faire opposition, même si le délai de rétractation des 7 jours est expiré. Car pour les personnes vulnérables, au délit de démarchage illégal à domicile ou par correspondance, s'ajoute celui d'abus de faiblesse.

Le non respect de la loi peut entraîner des sanctions pénales (jusqu'à un an d'emprisonnement et 3750 euros d'amende). Sachez qu'un démarcheur ne peut abuser de la faiblesse ou de l'ignorance d'un consommateur.

Enfin, n'hésitez pas à vous rendre en Gendarmerie afin de demander des conseils plus personnels et surtout à téléphoner pour leur signaler tout fait qui vous paraît anormal.

INFO

CRÉATION D'UN REGISTRE DES PERSONNES DITES "SENSIBLES"

Suite à la distribution dans vos boîtes aux lettres du DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) en début d'année, la commune vous a informés de la création du P C S (Plan Communal de Sauvegarde).

Afin de compléter ce Plan Communal de Sauvegarde, nous sommes dans l'obligation de créer un registre des personnes dites "sensibles" (personnes âgées, isolées ou handicapées).

L'inscription à ce registre est facultative mais permettra aux secouristes, en cas de problème grave, de porter secours plus rapidement aux personnes répertoriées.

Ce registre, tenu en Mairie, sera bien sûr confidentiel et son accès sera limité au Maire et aux adjoints.

| COUPON D'IN | SCRIPTION (à retourner à la Mairie) | |
|---|---|--|
| Je soussigné(e), NOM et Prénom : | | |
| Date de naissance : | Tél : | |
| Adresse : | | |
| Autorise la commune à m'inscrire sur le registre de | s personnes sensibles, créé dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde. | |
| | Signature : | |
| Personne à prévenir en cas d'urgence (Nom-Préno | n-Téléphone) : | |
| | | |

OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (OPAH)

Quelques règles de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), qui connait un bon succès, ont été modifiées le 1^{er} juin 2013 :



TRIEZ... LA TERRE VOUS LE RENDRA

Triez... C'EST BON

En triant, vous ne faites pas seulement du bien à la planète, vous préservez votre environnement immédiat et votre santé.

- 80 000 à 100 000 tonnes de pétrole ont été préservées grâce au recyclage des 3 à 4 milliards de bouteilles en plastique.
- 2,5 tonnes de bois sont épargnées pour une tonne de papier carton recyclée
- On gagne une année de la consommation en énergie de 3 personnes dès qu'une tonne d'aluminium est recyclée.
- 660 kilos de sable sont préservés pour une tonne de verre recyclé (entre 800 000 et 1 million de tonnes par an).
- Chaque tonne d'acier recyclée fait économiser l'énergie que consomme 1 personne en 9 mois

G. Elle est dépourvue de pince

Stons Plus

JEUX

FÊTES DE FIN D'ANNÉE: MOTS CROISÉS & MOT MYSTÈRE Mot à découvrir derrière les cases vertes : Rayez dans la grille les mots de la liste pour découvrir "le mot mystère"_ Les mots peuvent être lus horizontalement et verticalement, Horizontalement ou diagonalement de droite à gauche et de gauche à droite, 1. Créchait avec Jésus ou de haut en bas et de bas en haut. 2. Dessert ou morceau de bois 3. Une spécialité de la petite biscuiterie Ν 0 C 0 L F 0 - 1 Ε G AMI GLACE 4. Porte bonheur du jour de l'an ANE **GUIRLANDES** Ε R E I M U E 5. Passe en silence BERGER LUGE 3 Р Т 0 M Ε ٧ -M A 6. Souhait, désir CERF **LUMIERE** 7. Fruit de mer Ε Ε R S Ε C 0 Ν **DINDON MESSE** Verticalement R S Ν Ε **ENFANTS MINUIT** A. Escargot de mer F Ε S Α Ε ETOILES PAQUET B. Pour elle ce n'est pas jour de fête **PERENOEL FEES** Τ Ε Q V Ν C. Plaine calcaire 5 **FETE REVEILLON** D. Piges D U Ε Ν 0 D Ν 6 FLOCON ROI E. Jupons des paysannes d'autrefois Τ Ε В Ε R G Ε R G Α **FOIE TRUFFES** F. Moyen de transport du Père Noël

S

ΧS

E L

ОТ

VIN

JOIE

ÉTAT CIVIL DU 1° JUIN AU 30 NOVEMBRE 2013



NAISSANCE

Le 16 juin 2013
Rachelle BRIQUET

Le 26 septembre 2013
Haoua-Coumba BATHILY

00

Le 24 juillet 2013 Bryan MANGEON Le 16 octobre 2013
Sanel RIBONET

Le 26 octobre 2013

00

Le 7 septembre 2013

Théo MONNIER Tyron MASSEY

00

Le 15 septembre 2013 Clara VENTRE Ca.



Le 16 juin 2013

Caty ROBIN et Vincent ROZLAN

00

Le 6 juillet 2013

Judith GBADIE et Debozieux LAVRI

00

Le 27 juillet 2013

Christelle VAUCOULOUX et Iolen CAQUEUX

00

Le 7 septembre 2013

Sandra PHILBERT et Mébarck TAOURI

A STATE OF THE STA

DÉCÈS

Le 1^{er} juin 2013

Raymonde TAILLANDIER

00

Le 30 juillet 2013

Lucienne CHAMBRILLON

00

Le 15 septembre 2013

Pierre JOLY

t

Le 17 novembre 2013

Jean FLAMENT

Le 30 novembre 2013

Jacques FÈVRE

BIENVENUE À

M. Philippe PICARD et Mme Aurélie LOUIS - M. Yann MOUTON et Mme Karine VERJOT - M. David BIDAULT et Mme Marion HARDY M. et Mme Jean-Baptiste MARTINOT - M. et Mme Joël BAZILE - M. David REIN et Mme Cynthia GODEFROY - M. et Mme Loïc JADOT M. Pascal RYBKY et Mme Chantal JOUGLAS - M. Loïc IVRISSE et Mme Myriam BERNIA - M. Steve ANDRÉ et Mme Morgane MULOT Mme Mauricette DESCARPENTRIES

L'AGENDA

À partir du 18 décembre 2013

Distribution des colis des anciens.

Mardi 31 décembre 2013 réveillon à la Salle Polyvalente

■ Réveillon de la Saint Sylvestre.

Renseignements: Tel 03 25 24 83 39 ou 06 79 85 54 34.

Dimanche 12 janvier 2014 à la Salle Polyvalente

• Concert du Nouvel An de La Renaissance.

Samedi 22 février 2014

- Concours de pétanque officiel en triplette, organisé par l'Étoile. Samedi 12 avril 2014 à la Salle Polyvalente
- Soirée théâtrale avec la troupe "les MARCIGNOLS".

<u>Lundi 21 avril 2014</u>

■ Chasse à l'œuf pour les enfants de Maizières.

Jeudi 8 mai 2014 rassemblement place de la Mairie à 10h45

 Défilé à 11h avec la Renaissance, dépôt de gerbes au Monument aux Morts suivi d'un vin d'honneur.

Mercredi 14 mai 2014 à la Salle Polyvalente

Repas des anciens.

<u>Samedi 31 mai 2014</u>

■ Gala de danse de l'association « Bienvenue ».

<u>Dimanche 8 juin 2014</u>

■ 24^{ème} brocante de l'Étoile.

Vendredi 13 iuin 2014

■ Fête des écoles.



Rendez-vous sur http://www.etoile-de-maizieres.fr ou 25 24 31 76 pour le calendrier des randonnées pédestres de "l'Enjambée de l'Étoile".

Ramassage tri sélectif: mardi 24 décembre - mardi 7 janvier - mardi 21 janvier - mardi 4 février - mardi 18 février - mardi 4 mars mardi 18 mars - mardi 1^{er} avril - mardi 15 avril - mardi 29 avril - mardi 13 mai - mardi 27 mai - mardi 10 juin - mardi 24 juin - mardi 8 juillet.

Ramassage ordures ménagères: le lundi. Si le lundi est férié, ramassage le mercredi. Sortir les poubelles la veille (après 19h).

Pour plus d'infos ⇒ le livret Bienvenue à MAIZIÈRES remis à jour régulièrement est disponible en mairie

Ce bulletin municipal vous appartient. Si vous avez des informations ou des suggestions, vous pouvez en faire part aux membres du Comité de rédaction : S. DUFOUR - B. MOYEMONT - V. NOBLET - J.-M. MARCHANDIAU - P. NONAT - F. STEVENNE.

Directeur de la publication : M. LAMY

Celui-ci paraîtra sur le site Internet privé du village http://www.maizieres.net Sur ce site, vous trouverez aussi un aperçu des dernières infos, de la vie et de l'histoire de la Commune.